

COMMUNE DE SORÈZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 février 2018 - N°délibération 2018_009

Nombre de conseillers :	23
En exercice :	23
Présents :	16
Votants :	20
Date de la convocation :	22/01/2018

Envoyé en préfecture le 13/02/2018
Reçu en préfecture le 13/02/2018
Affiché le 13/02/2018
ID : 081-218102887-20180212-D2018_009-DE

L'An deux mille dix-huit, le douze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de **M. Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE**.

Présents : Mmes Josette SALLES, Nelly RAMIERE, Rose-Marie FABRE, Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Isabelle LASNE, Caroline MARCHAND, Myriam MAURICE; MM. **Albert MAMY, Maire**, Philippe DUSSEL, René ESCUDIER, Gérard de LEOTOING, Didier GLEIZES, François MARCOU, Thierry POUVREAU, André SOULARD.

Ayant donné procuration : Mme Magali PERRIN à Philippe DUSSEL, Anne-Marie LUCENA à Josette SALLES, Thierry SEMAT à René ESCUDIER, Marc DURAND à Caroline MARCHAND.

Absents excusés : Myriam MORETTI, Michel PIERSON, Yannick TEYSSEYRE,

Secrétaire de séance : Josette SALLES -

Avis sur la révision du SCOT du Pays Lauragais

VU la consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet arrêté de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lauragais ;

VU le projet de révision du SCOT arrêté le 11 décembre 2017 par le Comité Syndical du PETR du Pays Lauragais ;

CONSIDÉRANT que la commune est appelée à émettre un avis sur ce projet de révision ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

-DÉCIDE d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du SCOT du Pays Lauragais arrêté le 11 décembre 2017 ;

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour notifier la décision du conseil municipal au PETR du Pays Lauragais.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Maire


Albert MAMY (am)